

PLAN D'ENGAGEMENT

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

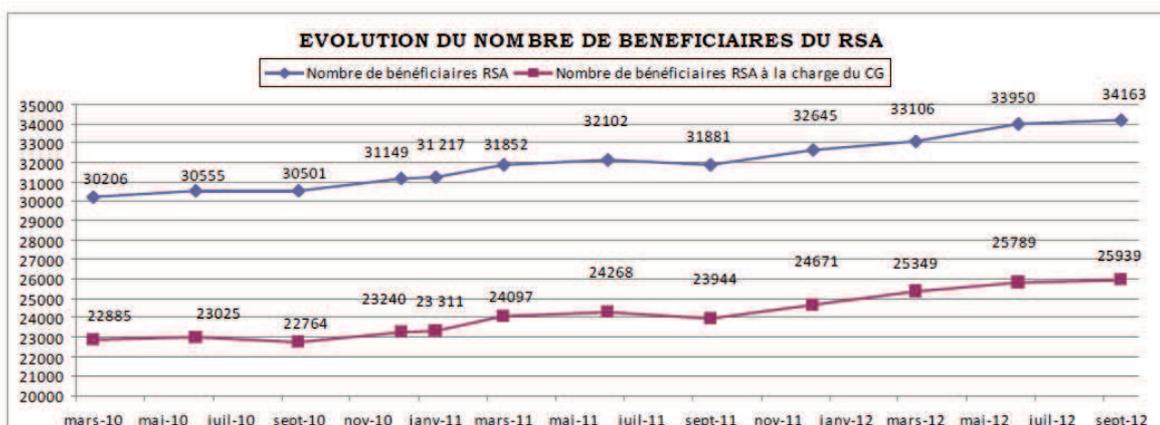
**Insertion
et développement
social**

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

LES PISTES STRATEGIQUES

La politique de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est étroitement liée au contexte socio-économique que connaît notre pays et notre département. La forte progression du chômage en France ainsi que dans le Var a une répercussion sur l'augmentation quasi croissante du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2011.

Le Var comptait, au 30 septembre 2012, 34 163 bénéficiaires du RSA, soit une hausse de 6,7% sur les 12 derniers mois (+ 7,69% sur les publics à la charge de la collectivité). Cependant, la politique de l'insertion touche au total plus de 66 000 personnes, soit plus de 6.4% de la population varoise (sur le plan national, le RSA concerne 6.26 % de la population).



La politique de l'insertion comprend les missions de paiement et de gestion de l'allocation (pour 85% du budget) et les missions d'accompagnement liées à l'insertion des personnes les plus démunies et les plus fragilisées. En effet, le Var poursuit sa politique volontariste conduite depuis 2004 et soutient les actions de lutte contre les exclusions et la pauvreté.

L'année 2013 verra le Programme Départemental de l'Insertion renouvelé afin de définir les nouvelles orientations de l'offre d'insertion.

Pour les années 2013-2015, dans le cadre de sa politique d'insertion, le département veillera notamment au développement de :

- 1- La participation des usagers au dispositif RSA
- 2- La territorialisation des actions d'insertion



1 LA PARTICIPATION DES USAGERS AU DISPOSITIF RSA

La loi du 1^{er} décembre 2008 instituant le Revenu de Solidarité Active (RSA) encourageait la participation des usagers, bénéficiaires du RSA, au dispositif d'insertion des conseils généraux mais n'en définissait pas les contours hormis l'obligation d'intégrer des usagers au sein d'une instance de régulation du dispositif : l'Equipe Pluridisciplinaire (EP).

Le Conseil général, au terme d'une réflexion partenariale, a retenu quelques principes :

- Les membres bénéficiaires du RSA des équipes pluridisciplinaires sont des membres à part entière des équipes et disposent des mêmes droits que les professionnels présents à cette instance ;
- Les membres bénéficiaires du RSA doivent disposer d'une formation spécifique sur le dispositif RSA et sur le fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires ;
- Les membres bénéficiaires du RSA doivent percevoir une indemnisation forfaitaire (et non une rémunération) pour les frais de déplacement et/ou de repas générés par leur participation aux EP ;
- Les membres bénéficiaires du RSA sont présélectionnés via les référents de parcours, puis une information collective est donnée auprès des personnes candidates et les membres définitifs en sont désignés à l'issue ;
- Le mandat des membres bénéficiaires du RSA a sciemment été limité à 12 mois maximum pour éviter l'institutionnalisation de la parole issue des « experts du réel », selon l'expression de Martin Hirsch, ancien Haut commissaire du Gouvernement aux Solidarités Actives.

Notre Département a appliqué les obligations légales législatives et réglementaires en créant des équipes pluridisciplinaires, par territoire – dans la logique de territorialisation de notre collectivité – et a été en capacité dès le 1^{er} juillet 2009 d'y intégrer des bénéficiaires du RSA.

A l'issue d'une première année de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, l'ensemble des membres confirmait la plus-value de la participation des usagers apportée aux échanges et à la prise de décision.

De plus, les usagers ayant participé aux EP ont exprimé d'une part leur satisfaction de partager leur expérience et d'autre part leur volonté de continuer à œuvrer au sein du dispositif. Ils y ont en effet trouvé une forme de reconnaissance qui a souvent été moteur dans leur parcours d'insertion et la connaissance acquise sur le fonctionnement du dispositif leur a conféré une expertise double et croisée, celle du quotidien des usagers avec celle de la mécanique du dispositif. Sur ces bases, les modalités d'extension de la participation des usagers au dispositif ont pu être travaillées.

De ce fait, à l'occasion de la préparation du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI), le Département a souhaité franchir une nouvelle étape dans la participation des usagers au dispositif. Il a été intégré, aux différents groupes de travail rassemblant les partenaires et professionnels de l'insertion, des usagers.

Cela a enrichi les échanges et débouché, entre autres, sur un projet de plaquette d'informations destinée aux demandeurs du RSA, plaquette réalisée par un groupe de bénéficiaires en 2011.

Fort de ces réussites, la Direction de l'Insertion a souhaité aller plus loin dans cette implication des usagers à l'amélioration du dispositif départemental et territorial RSA dans le cadre de la préparation du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI).

Il a été institué un groupe ressources des usagers bénéficiaires du RSA ayant participé aux équipes pluridisciplinaires. Un travail a été réalisé avec eux pour déterminer leur implication et quelques pistes ont ainsi été dégagées :

↳ *Ils donneront un avis sur tout document d'information réalisé à l'attention des usagers ;*

↳ *Ils participeront en tant que membres aux Commissions Locales d'Insertion (CLI) de leur territoire pour donner leur avis sur les projets CLI et les enrichir ;*

↳ *Ils élaboreront des questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires ayant participé à une action d'insertion, renforçant notre travail d'évaluation et d'amélioration du dispositif.*

La participation des usagers à la politique d'insertion fera l'objet d'une évaluation qui portera sur la plus value apportée par cette participation, tant pour les bénéficiaires du RSA, que pour les professionnels de l'insertion et permettra de dégager des pistes d'amélioration.

2 LA TERRITORIALISATION DES ACTIONS D'INSERTION

La loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion a réorganisé l'ensemble de la gouvernance des dispositifs d'insertion.

Le RSA a entraîné pour les départements des évolutions profondes dans les politiques d'insertion locales et les partenariats entre les différents acteurs dont les rôles ont été redéfinis. Les modalités peuvent être différentes selon les départements.

Bien que la loi ne l'imposait pas, le Département du Var a choisi de conserver les CLI présentes sur chaque territoire afin de maintenir la dynamique partenariale engagée depuis plusieurs années.

Par le maintien des CLI, le Département souhaite soutenir prioritairement :

↳ Les projets de développement local en définissant les secteurs d'activités prioritaires en lien avec les besoins économiques ;

↳ Les parcours de formation et de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Cette approche territoriale a favorisé l'évaluation des besoins, un suivi de proximité et des projets à échelle humaine.

Le Fond Social Européen a permis d'apporter un soutien financier à la territorialisation de la politique d'insertion afin de réaliser des projets innovants et expérimentaux sur les territoires varois.

Cette organisation territorialisée, construite autour du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) va permettre de confier la mission d'élaboration des Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) locaux aux commissions locales d'insertion présidées sur chaque territoire par un conseiller général.

Par la nouvelle écriture du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) le Département fait le choix d'une mise en œuvre territoriale.

La loi de 2008 généralisant le RSA affirme le rôle du Conseil Général dans la définition et la conduite des politiques d'insertion.

Pour améliorer la situation des bénéficiaires, le Département met au point le Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) qui, comme le précise la loi, « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Le Département du VAR reverra son PDI pour les trois années à venir soit 2013-2015. Ce nouveau programme va se construire sur la base d'une méthode participative regroupant les représentants des différents partenaires sous forme d'ateliers, avec en perspectives le bilan du PDI précédent, le diagnostic, les enjeux, les nouvelles propositions.

Un comité de pilotage sera mis en place et des thèmes prédéfinis permettront de jalonner les réflexions comme par exemple la santé et la santé mentale, le logement, l'accès à l'emploi, les parcours sociaux-professionnels, l'accès à la culture, les actions innovantes....

La loi du 1^{er} décembre 2008 institue un instrument nouveau de gouvernance en incitant les partenaires de l'insertion à conclure un **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)** servant à mettre en œuvre le Plan Départemental pour l'Insertion (PDI). Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par ses signataires en vue de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, il doit associer les différents partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation dans l'objectif d'une coordination des actions.

Le PTI du Département du VAR pourra associer au Département, l'Etat, Pôle Emploi et les organismes du service public de l'emploi, les maisons de l'emploi, les organismes compétents en matière sociale, les CAF et MSA, les organismes consulaires, les collectivités territoriales intéressées et les associations de lutte contre les exclusions. Il devra prévoir également le concours de la Région, au titre de la formation professionnelle, ainsi que la participation des usagers. L'intérêt serait d'aboutir à une programmation départementale et à un pacte qui porte sur la même période.

La loi prévoit que le Pacte Territorial de l'Insertion puisse faire l'objet de déclinaisons locales dont le Président du Conseil Général détermine le nombre et le ressort.

Trois paramètres sont identifiés pour la réussite des PTI locaux :

- Le partage politique au niveau de la collectivité ;
- La politique de territorialisation ;
- Le niveau partenarial local.

Aussi, le département du Var s'engage sur une démarche volontariste d'élaboration d'un Pacte Territorial d'Insertion prévoyant deux étapes :

↳ Une signature au niveau institutionnel à l'échelle départementale, qui fixera le cadre général et les contours du PTI ;

↳ L'élaboration de PTI locaux, portée par les CLI territorialisées.

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

Dans le contexte de hausse continue du chômage, et par conséquence, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, le Département du Var, réaffirme sa volonté de favoriser l'accès à l'emploi, en proposant une palette d'actions et de soutiens aux démarches d'insertion.

1) LA LEVEE DES FREINS A LA REPRISE D'EMPLOI :

Dans l'objectif d'une désignation rapide du référent chargé de l'accompagnement dans le parcours d'insertion, le Département du Var a mis en place depuis plusieurs années, un dispositif d'orientation adapté.

L'usager qui dépose une demande d'allocation est invité dans les huit jours à participer à un entretien réalisé en binôme par un professionnel du Département (un Travailleur social en UTS) et un professionnel d'un organisme conventionné (un agent de l'association CEDIS), apportant un double regard sur la situation du bénéficiaire.

Lors de cette rencontre, un contrat d'engagement est signé avec le bénéficiaire, proposant la désignation d'un référent unique (CEDIS, UTS et partenaires associatifs spécialisés).

Les travailleurs sociaux au sein des UTS assurent un volume de 8 000 entretiens d'orientation par an. A l'issue, environ 30% des demandeurs du RSA seront orientés vers un parcours social afin de lever les freins à l'insertion professionnelle. Les principales difficultés rencontrées tiennent au mal logement voire à l'absence de logement ou encore à l'état de santé de l'allocataire.

L'allocataire du RSA bénéficie, dans le cadre d'un accompagnement social, de toutes les mesures pouvant être activées par le service social :

- Mobilisation de l'ensemble des moyens et mesures nécessaires à la réalisation des étapes de parcours,
- Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement par le biais notamment des mesures du fonds de solidarité logement (FSL),
- Prise en compte des problèmes de santé dans les parcours d'insertion favorisant l'accès au diagnostic et aux soins,
- Prise en compte des difficultés budgétaires et éducatives.

De plus, les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur le réseau associatif qui vient en complémentarité du suivi du référent de parcours.

- ◆ Accompagnement social : soutien éducatif, remise à niveau des savoirs, élaboration de projet personnel et professionnel...
- ◆ Accompagnement santé : accès aux soins, prise en compte des troubles psychologiques.
- ◆ Accès au logement : appartement tremplin, auto-réhabilitation de logements...
- ◆ Activités solidaires : jardins d'insertion, épiceries sociales, atelier de pré-professionnalisation...

Le réseau associatif offre ainsi un volume de plus de 1 800 parcours disponibles.

Les travailleurs sociaux s'appuient également sur des actions spécifiques menées territorialement en direction des publics bénéficiaires du RSA majoré (parents isolés avec enfant en bas âge).

La loi différencie deux parcours d'insertion, sociale ou professionnelle priorisant la voie professionnelle. Cependant, compte-tenu de la diversité des aspects de l'insertion à couvrir, il y aurait intérêt à rapprocher les dimensions sociales et professionnelles de l'accompagnement.

L'accompagnement socio-professionnel peut ainsi être défini par la mise en place d'un parcours spécifique, mettant en action des appuis professionnels et sociaux, sans qu'aucune dimension n'apparaisse plus importante que l'autre.

Il s'agit d'un parcours transitoire, au sens où, si les difficultés sociales s'estompent, l'accompagnement professionnel pourra être activé.

Aussi le Conseil Général du Var s'engage à mener une réflexion sur la meilleure coordination des champs professionnels et sociaux en menant des actions dites « socio-professionnelles » visant à :

↳ Favoriser les rapprochements d'expertises afin de permettre aux conseillers professionnels une meilleure prise en compte des aspects sociaux.

↳ Assurer une approche globale de l'accompagnement.

↳ Soutenir une organisation qui favorise l'échange et la coordination.

↳ Accélérer le retour à l'emploi.

2) L'ACCES A L'EMPLOI :

Le Département du Var s'engage dans une politique volontariste en matière d'accès à l'emploi et réaffirme l'objectif de favoriser cet accès, en s'appuyant sur les besoins économiques identifiés.

Ainsi, l'accent sera mis sur le développement qualitatif des actions portant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), sur le rapprochement des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) en matière de formation, ainsi que sur la poursuite de financement par le Département du Var, des parcours de formation individuel.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

"L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement". [Article L5132-1 du code du travail](#)

Le passage par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) permet de retrouver des habitudes professionnelles, de la confiance en soi, mais également de se former à un métier, d'acquérir un savoir-faire et de résoudre les problèmes de logement, de santé,.. qui constituent autant de freins au parcours d'insertion.

Dans notre département, pour l'année 2011 (*source CDIAE*) :

- **29** structures associatives développaient, **66** chantiers d'insertion pour une capacité d'accueil de **1584** Contrats de travail d'une durée de 6 mois (Contrat d'accompagnement à l'emploi : CAE), dont 44% concernant les bénéficiaires du RSA.
- **10** Entreprises d'insertion proposaient **87** postes salariés sur des contrats de travail de 12 mois renouvelables dont 61% étaient des bénéficiaires du RSA.
- Plus de **80** bénéficiaires du RSA accédaient à un emploi temporaire au sein d'associations intermédiaires.

L'IAE démontre qu'elle est une économie de proximité au service des territoires et au bénéfice du plus grand nombre de personnes en situation d'exclusion. Les structures composant ce secteur de l'économie démontrent leur vitalité et leur capacité à élargir leurs sources de financements. Le secteur privé constitue de manière croissante l'une de ces sources venant ainsi compléter l'activité d'accompagnement à l'emploi.

Le département du Var s'engage à :

- ☞ Favoriser les coopérations entre l'IAE et les entreprises,
- ☞ Accompagner la professionnalisation des bénéficiaires du RSA recrutés au sein des Structures IAE,
- ☞ Soutenir une démarche collective, entre IAE et entreprises, sur des préoccupations communes liées à la filière économique.
- ☞ Entamer une réflexion de fond sur l'outil IAE, dans sa plus value au parcours d'insertion individuel, dans ses dimensions sociale et professionnelle.

Dans le cadre du plan d'engagement 2013-2015, les objectifs sont de renforcer l'impact l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sur la territorialisation et l'accès à un emploi.

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

L'accès au travail reste le principal socle de sortie d'une précarité sociale. Celui-ci relève de l'équation emploi entre l'entreprise et le salarié.

Cette équation implique un accompagnement personnalisé mais également la mise en œuvre d'un partenariat gagnant/gagnante entre la collectivité et les acteurs économiques. Ce partenariat a été renforcé depuis 2010 auprès des branches professionnelles et des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les objectifs du plan d'engagement 2013-2015, sont de poursuivre et renforcer ce maillage d'acteurs en :

- ↳ confrontant avec les branches professionnelles et les OPCA les secteurs d'activités et les métiers porteurs sur les territoires,
- ↳ accompagnant les bénéficiaires du RSA vers ces métiers porteurs au travers d'actions de formations ciblées.
- ↳ construisant des projets territoriaux interprofessionnels ou sectoriels
- ↳ poursuivant la mise en complémentarité des financements respectifs, proposés par les différents partenaires.

Les formations financées par le Conseil Général du Var

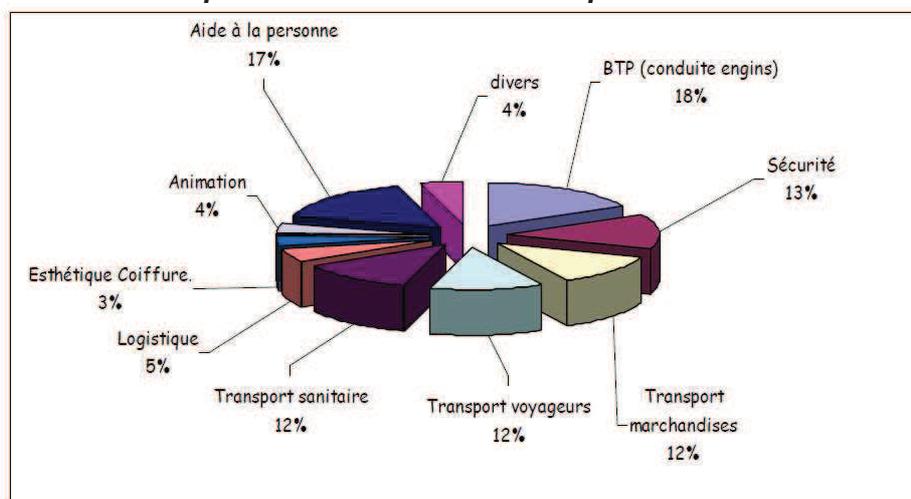
En 2011, 219 allocataires du R.S.A ont bénéficié d'une prise en charge de leurs parcours de formation et ce, à titre individuel ou dans le cadre d'actions collectives initiées par les Commissions Locales d'Insertion (C.L.I).

Les évaluations à 12 mois indiquent un taux global de retour à l'activité de 62.5 %.

Si certains secteurs marquent un léger fléchissement comme le transport marchandises (55%), d'autres affichent des taux largement positifs :

- Transport sanitaire : **87%**
- Sécurité des biens et des personnes : **64%**
- BTP conduite engin de chantier : **64%**
- Logistique **64 %**

Répartition des financements par domaine



Le recensement annuel des besoins de chaque territoire a permis la programmation en 2011 de 6 marchés publics couvrant ainsi 35 % des financements.

Ce taux devrait encore progresser puisque des projets innovants émergent notamment dans des secteurs d'activité en recherche permanente de personnel qualifié (ex : C.Q.P dans la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, le bâtiment...) et qui feront l'objet d'appels d'offre.

Il est à souligner que le cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) est sollicité systématiquement à hauteur de 50 % sur l'ensemble des marchés de formation.

Le département s'engage à :

↳ Poursuivre l'effort de financement de la formation et élargir son offre dans le cadre d'une programmation annuelle adaptée aux besoins spécifiques des allocataires du R.S.A et du tissu économique varois.

↳ Envisager une réflexion quant à l'opportunité de « territorialiser » les commissions formation permettant ainsi d'engager un partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de proximité et d'optimiser la circulation de l'information.

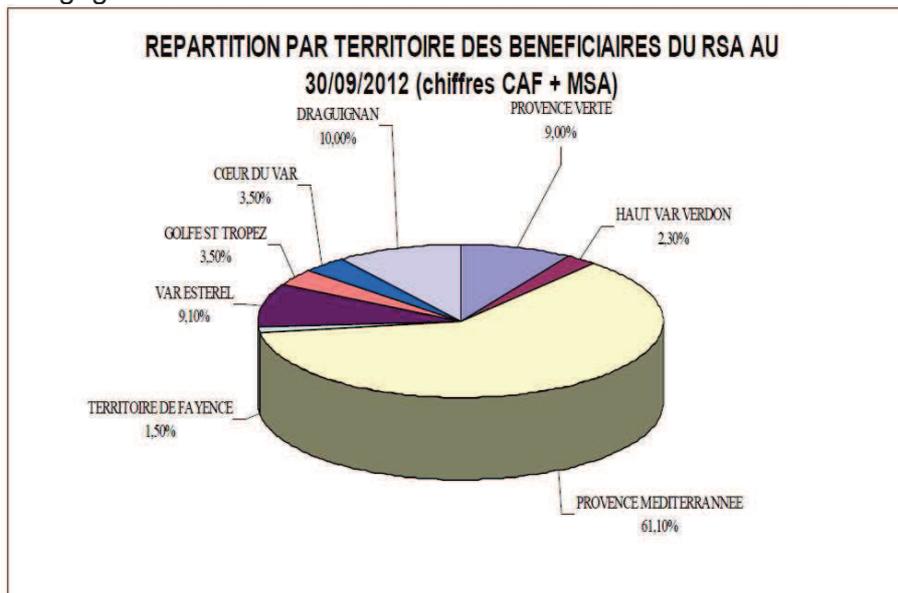
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : AFFIRMER LA POLITIQUE D'INSERTION

Une forte dynamique territoriale est engagée par le Département du Var depuis plusieurs années, avec la signature du contrat d'objectif, soutenant l'autonomisation des CLI.

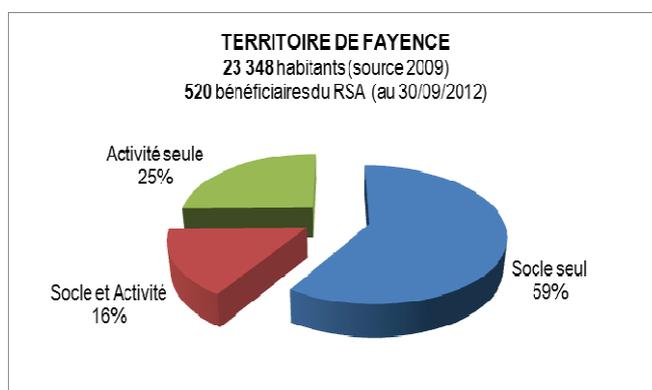
Aussi, bien que la loi instituant le RSA ne l'imposait pas, le Département a proposé le maintien de ces instances.

La politique de territorialisation des CLI est renforcée depuis 2010 par le concours du Fonds Social Européen (FSE).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la démarche d'élaboration des contrats d'objectifs territoriaux met en valeur le potentiel des territoires. Les Animateurs Locaux d'Insertion (ALI) sont engagés dans leur co-construction dans chacun des territoires.



TERRITOIRE FAYENCE



Les problématiques du territoire de Fayence

- Un réseau de transport collectif limité isolant notamment les populations des villages excentrés,
- Un tissu économique réduit et concentré dans le centre du territoire avec une majorité de PME (artisanat),
- Une forte saisonnalité des emplois et un faible niveau de qualification
- L'absence d'une offre de formation accessible au public RSA
- Un parc de logements sociaux très faible
- Un réseau associatif limité et peu lisible.

Les actions engagées par la CLI :

- ↳ Le financement de formations individuelles (Transport voyageurs, Services à la personne)
- ↳ L'élaboration d'un guide d'information destiné aux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif.
- ↳ Une action de remobilisation des bénéficiaires du RSA confrontés à divers freins retardant l'accès à l'emploi, vers une insertion professionnelle.

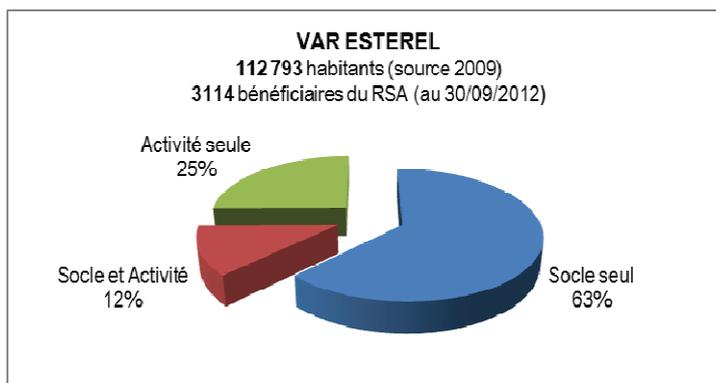
Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- Emploi/formation : actions de mise à l'emploi et de formation par le biais de contrats aidés ; financement de formations individuelles (Secteurs du Transport et de la logistique, des Services à la personne, de la Sécurité/surveillance, du Commerce et de la grande distribution, Hôtellerie-restauration-Tourisme).

- La CLI apporte en outre sa contribution à la réalisation, dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux, d'une plateforme de télétravail sur le territoire destinée à favoriser le développement des emplois de proximité et à promouvoir une offre locale de formation en direction notamment des bénéficiaires du RSA

- Dynamisation des parcours par le développement de passerelles entre l'insertion sociale et professionnelle : actions d'accompagnement socio-professionnel renforcé en direction des publics isolés ayant à leur charge des enfants (RSA MAJORE), des cadres et des seniors ; actions d'insertion par le logement ; Réflexion sur le développement d'actions solidaires et notamment pour réduire les problématiques de mobilité.

TERRITOIRE VAR ESTEREL



Les problématiques du territoire de Var Estérel

- un tissu économique dynamique mais marqué par une majorité de PME (artisanat surtout), une forte saisonnalité des emplois, un faible niveau de qualification
- un faible nombre d'organismes de formation présents sur le territoire

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ financement de chantiers d'insertion « Second œuvre Bâtiment » (L'Arbousier en 2011), Environnement (Corail : Elagage et Tri sélectif par Corail en 2012). Le Département soutient par ailleurs les chantiers d'insertion « Espaces verts » et l'Atelier Brocante solidaire de Clarisse Environnement.

↳ financement de formations dispensées aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes de moins de 25 ans issus des quartiers solidaires de Fréjus (2011-2012) : Secteurs du Bâtiment (Caces), du Transport (voyageurs, poids lourds, ambulancier), Sécurité, Informatique, Service à la personne.

↳ élaboration d'un guide d'information destiné aux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif réalisé par des bénéficiaires du RSA, une déclinaison en a été réalisée par territoire en 2012

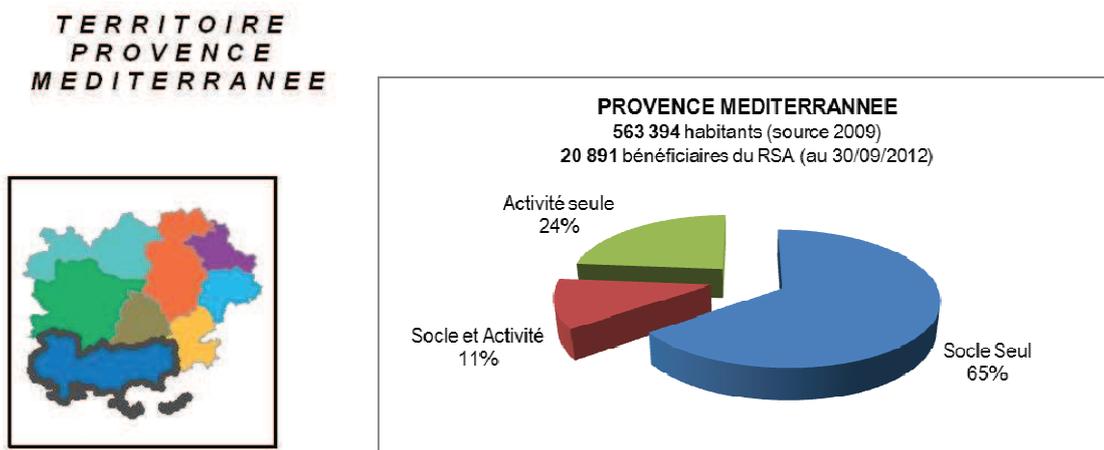
↳ accompagnement professionnel renforcé des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs handicapés, en démarche de définition d'un projet professionnel et/ou de mise en œuvre d'une stratégie de formation ou de recherche d'emploi adapté au handicap (BAEP 2012).

↳ renforcement du partenariat existant avec La Maison de l'emploi de l'Est Var : participation au Comité technique de l'Observatoire de l'emploi et du Développement économique, et notamment à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et de l'étude sur « La mobilité, frein d'accès à l'emploi » (2012).

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- Emploi/formation : évaluation et accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise en phase de pré-test couveuse d'entreprises, actions de mise à l'emploi et de formation par le biais de contrats de professionnalisation intérimaires, financement de formations individuelles (transport et de la logistique, des services à la personne, de la sécurité/surveillance, de la grande distribution).

- Dynamisation des parcours par le développement de passerelles entre l'insertion sociale et professionnelle : actions d'accompagnement renforcé des publics isolés ayant à leur charge des enfants (RSA MAJORE), des cadres et des seniors ; actions d'insertion par le logement (Auto-réhabilitation accompagnée) et par l'apprentissage de la langue française en lien avec le Service développement Solidaire.



Les problématiques du territoire Provence Méditerranée

- Une croissance de la population positive, mais vieillissante sur le long terme. Les séniors représentent environ 1/3 de la population totale.
- Un niveau de formation relativement faible: 60% des 15 ans ou plus ont un niveau V (CAP/BEP).
- Une prédominance de deux secteurs d'activité (2011) : 3/4 de l'effectif salarié est regroupé dans les services et le commerce.
- Une majorité d'entreprises (95%) de -10 salariés concentrée sur les communes de Toulon, Hyères et la Seyne-sur-Mer.

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ **CAP Petite Enfance** : Cette action vise à permettre l'obtention du CAP petite enfance. Le titulaire du CAP intervient dans l'accueil et la garde des enfants, le conseil des parents, l'aide à la prise des repas des enfants, contribue à l'éducation et au développement affectif et intellectuel. Le secteur de la petite enfance offre de réelles opportunités pour des demandeurs d'emploi formés.

↳ **Plateforme des métiers de l'animation, du sport et du tourisme** : Il s'agit de développer l'employabilité des BRSA dans ces trois secteurs d'activité. Cette professionnalisation nécessite adaptabilité et polyvalence. Cette plateforme propose une solution transitoire et alternative au problème de la saisonnalité. Elle permet de recruter un personnel qualifié, professionnel et adapté.

↳ **Logistique avec formations aux CACES (Certificat d'Aptitude 1/2/4 et 1/3/5)** : ces formations ont pour but de permettre aux salariés novices ou expérimentés de se former ou d'actualiser leurs connaissances liées à la conduite des chariots élévateurs à conducteur porté dans le cadre de la recommandation 389. Le volume des demandes individuelles ainsi que l'évaluation positive du retour à l'emploi ont incité à la reconduction de ces formations.

↳ **Transports Marchandises et voyageurs avec formations aux Permis C, D et FIMO**

↳ **« Une cordée pour l'emploi » AVARAP/VAR** : L'évolution du marché de l'emploi et l'accélération des mutations de société sont à l'origine de cette nouvelle démarche de rapprochement avec les acteurs du développement économique. Il s'agit d'identifier les nouveaux besoins des entreprises et aider les cadres en recherche d'emploi à y répondre. Cette formation s'adresse à des BRSA de niveau 3 et + avec une mixité sociale. Chacun peut mesurer sa capacité d'adaptation et valider un projet professionnel.

↳ **Pré qualification aux métiers d'aide à la personne** : Le secteur des services à la personne est un vivier dynamique d'emploi. L'évolution démographique de la population y contribue. Cette action vise à faciliter l'employabilité des BRSA par des modules de formation et des stages dans le secteur d'aide à la personne.

↳ **Le métier d'Assistant(e) de vie aux familles** : Le contexte démographique et un désir de maintenir la personne âgée dans son environnement entraînent un besoin en recrutement sans cesse grandissant. Il s'agit de répondre aux besoins des employeurs par une formation et une information des postulants sur la réalité de ce métier. Le BRSA valide ainsi un titre professionnel qui répond aux besoins du secteur.

↳ **Action CIPI** : (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire) concerne le métier de Préparateur de commandes dans le secteur de la Grande Distribution. Les bons résultats atteints en terme de retour à l'emploi, et les perspectives de développement de ce secteur présument de l'intérêt de renouveler cette action.

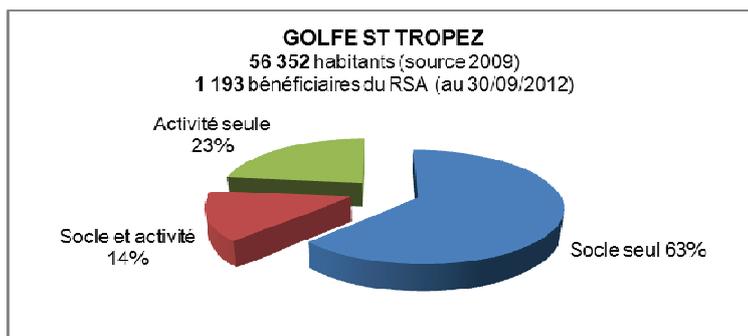
Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- **Adapter les actions aux besoins des bénéficiaires du RSA pour faciliter l'accès à l'emploi** : Reconfigurer l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA au regard de l'évolution de leur profil. Cela facilite l'articulation entre les différents partenaires du dispositif et répond aux attentes des acteurs économiques.

- **Affirmer les partenariats avec les acteurs économiques afin de** : favoriser l'émergence d'actions innovantes en adéquation avec les besoins du territoire (notamment les industries et PME-PMI).

- **Amplifier l'information des acteurs économiques** sur la plus value liée aux recours aux contrats aidés (pour exemple les contrats de professionnalisation en lien avec le Secteur du Tourisme), afin de soutenir l'accès à l'emploi.
- **Développer et renforcer un accompagnement socioprofessionnel** adapté aux différents publics, notamment les Séniors.

TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ



Les problématiques du territoire du Golfe de St Tropez

- La configuration géographique du territoire et l'augmentation du trafic pendant six mois de l'année (réseau routier saturé) ne favorisent pas la mobilité des usagers,
- Une activité économique saisonnière ne favorisant pas l'accès à l'emploi pérenne
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes

La C.L.I Golfe de Saint-Tropez a permis de développer différentes actions sur le territoire :

➤ Favoriser l'accès à l'emploi : la C.L.I du Golfe s'attache à développer et à diversifier les partenariats avec les employeurs du territoire. Un groupe de travail a d'ailleurs déjà permis de déterminer les secteurs d'activités en tension sur le territoire. La prospection auprès des employeurs du territoire doit se poursuivre sur 2013 et 2014 afin de favoriser une dynamique autour de l'emploi.

Des exemples d'actions CLI en cours sur 2012-2013 sur le Golfe de Saint-Tropez :

- **Le Contrat de professionnalisation intérimaire** (Cuisine, Service, Réception) : formation de 8 à 10 personnes sur les territoires du Golfe et de Var Estérel réunis d'une durée de 6 à 24 mois pour les bénéficiaires du RSA, les jeunes demandeurs d'emploi sortis du système éducatif sans diplôme de l'enseignement secondaire et les personnes de plus de 45 ans sans qualification reconnue.

- **Accompagnement préprofessionnel renforcé à destination des femmes et des hommes allocataires du RSA majoré ou du RSA socle isolés avec enfants à charge** : Cette action doit permettre de proposer une réponse personnalisée à des allocataires du RSA fragilisés par un événement de la vie, les soutenir et les accompagner à ces moments spécifiques pour leur permettre de surmonter les difficultés qui en découlent et retrouver une dynamique et une motivation professionnelle. 30 bénéficiaires du RSA majoré ou socle dont 15 suivis effectif permanent mensuel.

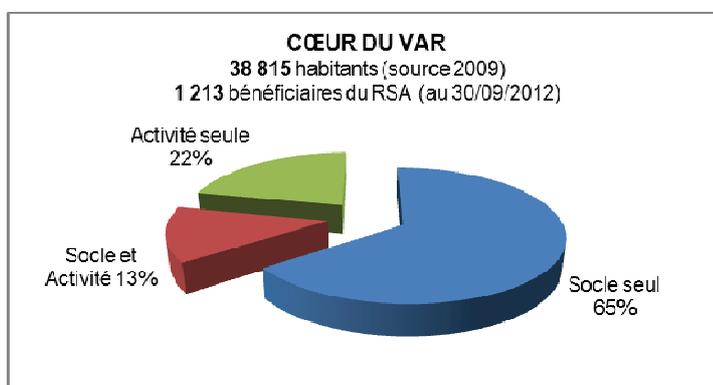
➤ Le soutien aux projets individuels de formation : En 2011, sur le territoire du Golfe, les axes retenus concernaient les secteurs des transports en commun, des services aux personnes, de l'hôtellerie/restauration, le BTP et travaux publics, la manutention, l'agriculture/espaces verts, l'éco-construction/Énergies renouvelables. Éventuellement, d'autres formations peuvent être financées dans le cadre d'une promesse d'embauche ou selon la pertinence du projet professionnel sur avis du président de la CLI. En complément des aides individuelles à la formation, des actions de formation sont également mises en œuvre et financées dans le cadre des CLI.

Les axes de travail pour les prochaines années :

- Maintien action transport « formation au métier de chauffeur de bus »
- Groupe de travail « emploi-formation » : développement des contacts avec les entreprises identifiées en 2011 et mise en œuvre d'un forum emploi
- Action socioprofessionnelle en direction des bénéficiaires du RSA majoré
- Soutien au développement d'action dans le secteur des Services à la Personne (SAP)
- Suivi et développement d'actions dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration en s'appuyant sur le contrat de professionnalisation notamment

- Participation à l'élaboration et la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial « Formation, Emploi, Logement » en direction notamment des emplois saisonniers.

TERRITOIRE COEUR DU VAR



Les problématiques du territoire de Cœur du Var

- La configuration géographique du territoire et le réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers
- Une zone d'activité économique excentrée située sur les communes du Luc et du Cannet des Maures, moins accessible aux bénéficiaires des autres communes du territoire
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes

La C.L.I Cœur du Var a permis de développer différentes actions sur le territoire :

La C.L.I Cœur du Var s'attache à développer et à diversifier les partenariats avec les employeurs du territoire. Un groupe de travail a d'ailleurs déjà permis de déterminer les secteurs d'activités en tension sur le territoire. La prospection auprès des employeurs du territoire doit se poursuivre sur 2013 et 2014 afin de favoriser une dynamique autour de l'emploi.

Des exemples d'actions CLI en cours sur 2012-2013 sur le Cœur du Var :

- Pérennisation de la plate-forme de mobilité

Créée en 2011, la plateforme de mobilité aide les personnes en situation de précarité, sans moyens de transport, à se déplacer sur le territoire et à réaliser leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (accompagnement à la mobilité, covoiturage, transport à la demande, location de véhicules).

- Organisation d'un forum emploi : « Une matinée pour un emploi en Cœur du Var »

Cette manifestation, organisée par l'Union Patronale du Var, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil général du Var, a pour objectif d'organiser un échange direct entre les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les employeurs du territoire.

Pour l'édition 2012, 24 entreprises étaient présentes pour cette matinée d'information et de recrutement.

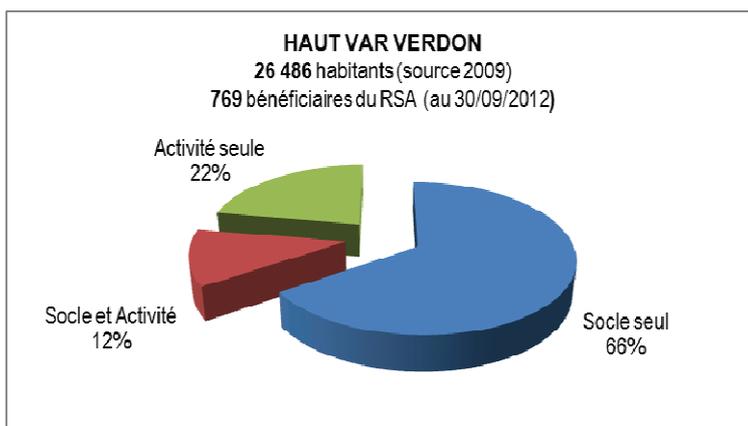
- Accompagnement préprofessionnel renforcé à destination des femmes et des hommes allocataires du RSA majoré ou du RSA socle isolés avec enfants à charge : Cette action doit permettre de proposer une réponse personnalisée à des allocataires du RSA fragilisés par un événement de la vie, les soutenir et les accompagner à ces moments spécifiques pour leur permettre de surmonter les difficultés qui en découlent et retrouver une dynamique et une motivation professionnelle.

- Le soutien aux projets individuels de formation : En 2011, les axes retenus concernaient les secteurs des transports en commun, des services aux personnes, le BTP et travaux publics, l'agriculture/espaces verts, l'éco-construction/Énergies renouvelables. Éventuellement, d'autres formations peuvent être financées dans le cadre d'une promesse d'embauche ou selon la pertinence du projet professionnel sur avis du président de la CLI. En complément des aides individuelles à la formation, des actions de formation sont également mises en œuvre et financées dans le cadre des CLI.

Les axes de travail pour les prochaines années :

- Reconduction du forum emploi
- Groupe de travail « emploi-formation » : développement des contacts avec les entreprises identifiées en 2011 et mise en œuvre d'un forum emploi
- Action socioprofessionnelle en direction des bénéficiaires du RSA majoré
- Soutien au développement d'actions dans le secteur du BTP
- Suivi et développement d'actions dans le secteur Agricole
- Favoriser la mobilité sur le territoire

TERRITOIRE HAUT VAR VERDON



Les problématiques du territoire de Haut-Var Verdon

- les limites du réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Un accès à la formation difficile par manque d'organismes installés sur le territoire.
- Territoire écartelé entre plusieurs zones économiques attractives (Toulon, Aix, Marseille...)

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

↳ **Consolider et développer le réseau territorial de partenaires**

Maintien du Groupe d'Animation Territoriale regroupant périodiquement tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

↳ **Renforcer le partenariat avec les structures porteuses du Projet ITER** en vue de positionner les BRSA et proposer un parcours de formation adapté.

↳ **Poursuivre les actions de formation individuelles ou collectives** pour répondre aux besoins prioritaires des entreprises engagées dans des plans d'actions innovants avec le Conseil général (viti-viniculture, services à la personne, Hôtellerie et Restauration, éco-construction, énergies renouvelables, ...), et dans des secteurs en tension sur le territoire, cofinancées avec le Fonds Social Européen (FSE).

↳ **Participer à l'élaboration et la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial** « Modules de formations itinérantes », en lien avec la Maison du territoire et les partenaires techniques et financiers de la CLI.

↳ **Favoriser la création d'entreprise** par un accompagnement personnalisé et des mises en situation professionnelles réelles et opérationnelles en consolidant et développant des partenariats avec les couveuses d'entreprises qui permettent de tester la viabilité de l'activité et de développer un réseau professionnel.

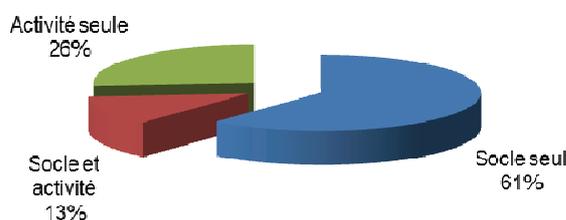
↳ Dynamiser les parcours d'insertion au moyen d'étapes vers l'insertion professionnelle :

- ▶ par des accompagnements individualisés spécifiques pour les plus de 50 ans et ceux ayant à leur charge des enfants en bas-âge
- ▶ en favorisant la mobilité des publics en démarches d'insertion sociale et professionnelle

TERRITOIRE PROVENCE VERTE



PROVENCE VERTE
105 995 habitant-e-s (source 2009)
3 039 bénéficiaires du RSA (au 30/09/2012)



Les problématiques du territoire de Provence Verte :

- les limites du réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes installés sur le territoire.
- Territoire écartelé entre plusieurs zones économiques attractives (Toulon, Aix, Marseille...)

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

↳ **Poursuivre et développer les actions dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** notamment les chantiers d'insertion en axant sur le développement de l'offre de formation en parallèle dans les secteurs de l'aménagement paysager, les travaux de réhabilitation du patrimoine ou de la gestion forestière.

↳ **Renforcer l'orientation des BRSA sur les offres d'emploi issues des clauses sociales** des marchés publics notamment liées au Projet ITER.

↳ **Consolider et développer le réseau territorial de partenaires** en poursuivant les travaux du Groupe d'Animation Territorial regroupant périodiquement tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

↳ **Poursuivre les actions de formation individuelles ou collectives** pour répondre aux besoins prioritaires des entreprises engagées dans des plans d'actions innovants avec le Conseil général (viti-viniculture, services à la personne, Hôtellerie et Restauration, éco-construction, énergies renouvelables, ...), et dans des secteurs en tension sur le territoire, cofinancées avec le Fonds Social Européen (FSE).

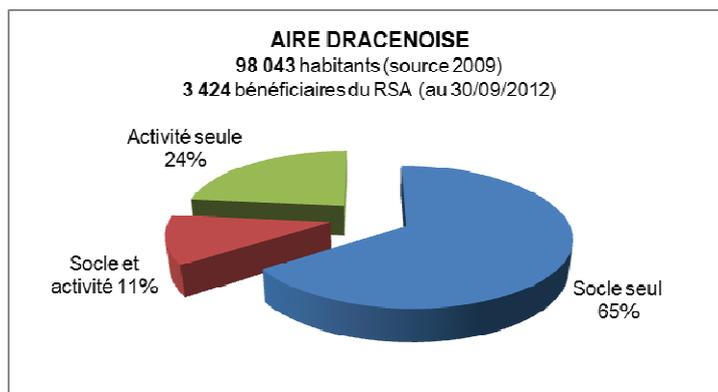
↳ **Favoriser la création d'entreprise par un accompagnement personnalisé** et des mises en situation professionnelles réelles et opérationnelles en consolidant et développant des partenariats avec les couveuses d'entreprises qui permettent de tester la viabilité de l'activité et de développer un réseau professionnel

↳ **Dynamiser les parcours d'insertion au moyen d'étapes vers l'insertion professionnelle :**

▶ par des accompagnements individualisés spécifiques pour les plus de 50 ans et ceux ayant à leur charge des enfants en bas-âge

▶ en favorisant la mobilité des publics en démarches d'insertion sociale et professionnelle par le développement des actions type auto-école solidaire ou centrale de mobilité...

TERRITOIRE AIRE DRACENOISE



Les problématiques du territoire de l'Aire Dracénoise :

- Des difficultés persistantes de mobilité pour les Bénéficiaires du RSA,
- La faiblesse d'une offre d'insertion sociale locale,
- Des entrepreneurs Bénéficiaires du RSA souvent isolés au démarrage de l'activité,

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ **Des chantiers d'insertion sur des supports variés :** Taille de pierre, débroussaillage et mise en valeur du patrimoine paysager, travaux de voirie pour faire face aux inondations de juin et novembre 2011 ;

↳ **Des modes d'accompagnement adaptés aux besoins de plusieurs typologies de publics, avec entre autre** : les jardins de la Nartuby, l'association ACTIF pour les Travailleurs Handicapés, AXIS et ADSEAV dans le cadre d'un accompagnement à la souffrance psychique, le logement également avec ESPACE HABITAT.

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- **Réflexion sur le développement d'une épicerie sociale itinérante sur le territoire** afin de développer et affirmer l'autonomie individuelle et familiale.
- **Travailler à l'extension de l'action d'auto-réhabilitation de logement** : Il s'agit de procéder à la réhabilitation de logements occupés, par les occupants eux-mêmes, sur la base d'un diagnostic préalable et d'un accompagnement spécifique des publics.
- **Examiner les conditions de montage d'une auto école solidaire locale** afin de réduire le handicap d'un manque de mobilité géographique.
- **Mener une réflexion sur un dispositif d'accompagnement en amont de la création d'entreprise** : en s'appuyant sur le concept de « couveuse » permettant d'élaguer les projets non viables.
- **Réfléchir sur un accompagnement renforcé des allocataires du RSA en recherche d'emploi** : Le territoire de l'Aire dracénoise souffre d'un déficit d'opérateur d'insertion proposant un accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi. Cette action pourrait être engagée sur la base d'un appel à projet.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : INSCRIRE LA GESTION DE L'ALLOCATION DANS UNE DEMARCHE QUALITE

Le contexte économique actuel nous oblige, de manière encore plus contraignante, à ce que le budget consacré aux bénéficiaires du RSA serve le plus efficacement et le plus justement possible les Varois qui en ont le plus besoin.

A cette fin, le 3^{ème} objectif stratégique poursuivi par le Département au travers de ses engagements, doit consister, concernant le volet ALLOCATION, à améliorer la connaissance de la réglementation liée au RSA, aussi bien celle des bénéficiaires (ou futurs bénéficiaires) du RSA, que celle des professionnels amenés à intervenir en la matière. Depuis 2004, il importe en effet que l'allocation soit servie dans les meilleures conditions qu'il soit, que les personnes aient accès à une information complète et qu'ils ne souffrent d'aucune discrimination qui pourrait être liée notamment à un niveau de connaissances disparate selon le territoire dont ils dépendent et l'interlocuteur qui les prend en charge.

Il importe aussi, afin que le Département agisse au mieux en faveur des plus démunis, qu'il puisse être garant de l'éligibilité des bénéficiaires RSA, soit en vérifiant, a posteriori, que la règle a bien été appliquée, soit en diligentant des contrôles pour vérifications de situations douteuses.

Enfin, toujours dans l'objectif d'être garant d'une bonne application de la loi et d'assurer l'équité à l'égard de tous les bénéficiaires RSA, le département du VAR a pris et affirme sa place au plan national par sa participation à la Commission RSA (CORSA).

Pour garantir et mettre en œuvre les engagements du département, nous souhaitons ainsi :

1) AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS RSA

► **Revoir la mission d'instruction** : Dès début 2013, la Direction de l'Insertion doit, avec ces partenaires, revoir la mission d'instruction des demandes RSA assurée par les organismes payeurs et les communes du département (Centre Communal d'Actions sociales). Le Département réaffirmera ainsi, auprès de chaque commune, l'importance de l'utilisation de l'outil @rsa conçu par la CNAF, notamment en ce qu'il permet une adaptation permanente aux évolutions procédurales ou législatives et facilite la mission de l'instructeur.

► **Maintenir un niveau de connaissances des instructeurs satisfaisant** : malgré une législation et une réglementation en mouvement perpétuel et un turn-over des personnels important (aux guichets des organismes payeurs et des CCAS), l'action du département et de ses partenaires doit garantir un niveau de connaissances des instructeurs permettant un accompagnement satisfaisant du demandeur. L'idée est de travailler sur des plans de formation à destination des instructeurs des organismes payeurs et de réfléchir sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre à l'égard des CCAS, notamment les plus petits pour lesquels, en toute logique, les départs de personnels en charge de l'instruction des dossiers RSA ont une répercussion importante sur la qualité du service rendu. L'instruction est également le moment de vérification des conditions d'éligibilité des demandeurs, ainsi, un bon outil d'instruction évite bon nombre d'erreurs et de versements à tort.

2) FAVORISER LES ECHANGES AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Le Département souhaite maintenir et développer les comités de pilotage qu'il anime avec certains de ses partenaires, qu'il s'agisse des organismes payeurs ou de Pôle Emploi. Ces rencontres trimestrielles doivent permettre, sur le plan départemental, d'évaluer à échéance régulière, l'efficacité des procédures mises en place et apprécier ensemble, sur une courte période, l'efficience des actions menées.

Le département s'engage à renforcer le lien avec les territoires dans le traitement de l'allocation :

L'objectif poursuivi ici est de développer l'appui aux territoires en répondant à des demandes d'informations techniques ou à une volonté de partage de bonnes pratiques, dans le respect du cadre et des principes déontologiques.

Dés 2013 et pour une meilleure circulation d'informations et connaissance du dispositif, le Département va développer les rencontres en y favorisant la mixité des professionnels ceci afin de contribuer à l'élaboration d'une culture commune dans l'intérêt des publics accueillis et accompagnés.

Il importe en effet de développer des temps d'échanges plus ouverts en y invitant les différents acteurs du dispositif tels que les travailleurs sociaux du Conseil Général, mais aussi ceux des structures conventionnées (référents et opérateurs) et de pôle emploi.

3) AMELIORER LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF PAR L'ELABORATION DE NOUVEAUX OUTILS

Des outils de communication en direction des professionnels, des bénéficiaires du RSA, mais aussi du grand public, seront élaborés pour une meilleure appréhension du dispositif.

Par exemple, après avoir constaté que les demandes d'informations ou recours gracieux portent souvent sur des questions récurrentes, que le niveau de connaissances techniques et juridiques des bénéficiaires comme les informations parfois divergentes apportées par les différents acteurs du dispositif RSA, peuvent conduire à une mauvaise gestion des dossiers des bénéficiaires RSA, le Département souhaite mettre en place en priorité un nouvel outil de communication et de partage d'informations, sorte de « foire aux questions ».

La mise en place de ce nouvel outil permettra d'apporter des réponses claires sur les questions récurrentes que peuvent se poser les usagers et les différents acteurs de l'insertion.

Le département s'engage sur son site Internet à la création d'une foire aux questions (FAQ) qui sera régulièrement actualisée et alimentée par un intervenant unique rattaché à la Direction de l'Insertion et permettra d'une part d'obtenir une uniformisation de l'information communiquée aux usagers et d'autre part de :

↳ donner une meilleure information aux usagers (demandeurs ou bénéficiaires) sur leurs droits et obligations et sur les conséquences de leur statut ou changement de situation ;

↳ permettre à l'ensemble des acteurs du dispositif (travailleurs sociaux du Conseil Général et ceux des différentes structures, représentants de pôle emploi et des prestataires d'action d'insertion) de mieux appréhender les règles du dispositif ;

↳ prévenir les chiffrages de trop perçus de RSA grâce à une meilleure information sur la législation applicable en la matière ;

↳ prévenir les contentieux notamment auprès de la juridiction administrative compétente en matière de recours portant sur les décisions relatives à l'allocation de RSA.

4) PARTICIPER AUX TRAVAUX NATIONAUX (AU SEIN DE LA COMMISSION RSA-CORSA)

Le Département du Var participe régulièrement aux travaux préparatoires et aux réunions de la CORSA et collabore ainsi aux réflexions nationales portant sur l'étude de la législation RSA. Les travaux s'organisent autour de thématiques prédéfinies, les questions et expériences des départements sont remontées en amont des réunions et des interprétations législatives et réglementaires, voire des modifications de textes, sont proposées à la validation de la CORSA.